

Sujet : [INTERNET] AIRE DE GRAND PASSAGE DES GENS DU VOYAGE

De : Pascale Geffard <geffardcale@yahoo.fr>

Date : 18/03/2024 20:13

Pour : "pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr" <pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour,

Nous vous faisons part de notre profonde opposition à l'installation d'une aire de grand passage des gens du voyage sur la commune de La Jarne pour les raisons suivantes :

- Cette aire de grand passage dédiée à des groupes religieux est en contradiction avec la loi de 1905.

- La loi climat et résilience vise à protéger nos terres et celles de nos agriculteurs en particulier ! alors pourquoi les priver de 4 Ha de terrain cultivable?.

- Est-ce bien la vocation de l'argent public de financer indirectement ces activités religieuses ? Pourquoi devrions-nous en supporter la charge financière alors que cette population viendrait s'installer quasi gratuitement ?.

Ces gens n'ont aucun respect pour l'environnement : dépôts d'ordures, nuisances sonores, vols..., hygiène : excréments humains etc....

- Pourquoi ne pas répartir cette grande zone de 4 Ha en petites zones sur chaque commune de l'agglomération ? Ce serait plus judicieux!.

Ce projet est totalement démesuré par rapport à la taille de notre commune.

- La RD 202 est déjà dangereuse, le risque accidentogène serait considérablement augmenté.

Pour conclure, l'installation de cette aire de grand passage aura obligatoirement un impact important sur la valeur du patrimoine immobilier des jarnais.

Cordialement.

Mme et Mr GEFFARD
jarnais depuis 1980.